

AVIS DE PROJET

Déposé au ministère de l'Environnement, de la
Lutte contre les changements climatiques, de la
Faune et des Parcs

Décembre 2022

Projet éolien de la Haute-Chaudière



Préparé par :

Table des matières

1. Identification et coordonnées du demandeur	3
1.1. Identification de l'initiateur de projet	3
1.2. Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet.....	3
2. Présentation générale du projet	4
2.1. Titre du projet	4
2.2. Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets	4
2.3. Description sommaire du projet et des variantes de réalisation.....	4
2.4. Objectifs et justification du Projet.....	6
2.5. Activités connexes.....	7
3. Localisation et calendrier de réalisation du projet	8
3.1. Identification et localisation du projet et de ses activités.....	8
3.2. Description du site visé par le projet.....	8
3.3. Calendrier de réalisation	9
3.4. Plan de localisation	10
4. Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones	11
4.1. Activités d'information et de consultation réalisées.....	11
4.2. Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement.....	11
5. Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur.....	12
5.1. Description des principaux enjeux du projet.....	12
5.2. Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur	12
6. Émission de gaz à effet de serre.....	13
7. Autres renseignements pertinents	14
8. Déclaration et signatures	14
8.1. Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet.....	14
Annexe I – Résolution du conseil municipal	15
Annexe II – Caractéristiques du projet.....	16
Annexe III – Plan de localisation.....	17

1. Identification et coordonnées du demandeur

À l'usage du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)	Date de réception
	Numéro de dossier

1.1. Identification de l'initiateur de projet

Nom : Développement EDF Renouvelables Inc. (« EDFR »)	
Adresse municipale : 1010 De la Gauchetière Ouest, Bureau 2000, Montréal, Québec, H3B 2N2	
Adresse postale (si différente de l'adresse municipale) : Non applicable	
Nom et fonction du ou des signataires autorisés à présenter la demande : Jérôme Dagenais, Développeur de projets associé	
Numéro de téléphone : 514 397-9997	Numéro de téléphone (autre) : -
Courrier électronique : Jerôme.dagenais@edf-re.com	
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1165256885	
Résolution du conseil municipal : Non applicable	

1.2. Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet

Nom : Stratégie PEG Inc.
Adresse municipale : 5937 rue des Écores, Montréal (Québec) H2G 2J4
Numéro de téléphone : 438 380-1478
Courrier électronique : michael.roberge@pegstrategy.com
Responsable du mandat : Michaël Roberge, Président, Stratégie PEG Inc.
Description du mandat : Évaluation environnementale du projet, Experts-conseil dans les énergies renouvelables

2. Présentation générale du projet

2.1. Titre du projet

Projet de parc éolien de la Haute-Chaudière

2.2. Article d'assujettissement du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets

Le projet précédemment cité est assujéti à l'article 11 de la partie II de l'annexe 1 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*, puisque sa puissance est supérieure à 10 mégawatts (« MW »).

2.3. Description sommaire du projet et des variantes de réalisation

Le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière, également désigné comme le « Projet », dans ce document, est situé sur le territoire des municipalités de Frontenac, d'Audet, ainsi que sur celui de la Ville de Lac-Mégantic, dans la MRC du Granit et dans la région administrative de l'Estrie.

À l'été 2022, EDFR et la MRC du Granit se sont regroupés dans le but de former un partenariat afin de déposer des soumissions dans le cadre des appels d'offres 2021-01 et 2021-02 d'Hydro-Québec. Dans l'éventualité où le Projet serait retenu, celui-ci sera exploité par le EDFR et le milieu local, par l'entremise d'une société en commandite à être créée préalablement à la signature du contrat d'approvisionnement en électricité avec Hydro-Québec.

Le site est majoritairement situé dans une région montagneuse en bordure des lignes frontalières canado-américaines sur un territoire à vocation forestière sur la propriété de la société Domtar Inc. La superficie de l'aire d'étude du Projet est de 8 068 ha, mais il est important de noter que seulement une petite superficie serait utilisée par les infrastructures du Projet.

La configuration finale du Projet, dans sa variante la plus grande, pourrait compter jusqu'à 20 éoliennes, pour une puissance maximale totale de 120 MW. Étant donné le contexte actuel de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, EDFR évalue différents scénarios pour la configuration du Projet. La hauteur de la tour des éoliennes aurait une hauteur maximale d'environ 119 m alors que les pales seraient d'environ 81m.

Le Projet comprendrait également les infrastructures et les équipements suivants : chemins d'accès, poste de raccordement, réseau électrique souterrain, bâtiment de service et mâts de mesure de vent. Dans la mesure du possible, des lignes souterraines de moyenne tension relierait les éoliennes du parc entre elles et achemineraient l'électricité au poste de raccordement. Dans certains cas, des lignes aériennes pourraient être nécessaires (ex., bord

d'emprises publiques, traverse de ruisseaux, cap rocheux, etc.). Une ligne de haute tension d'une courte distance, appartenant à Hydro-Québec, relierait le Projet au réseau d'Hydro-Québec. Le début des travaux aurait lieu en début d'année 2025 à la suite de l'obtention de l'ensemble des autorisations, soit le décret gouvernemental, les autorisations ministérielles et les autorisations municipales. La mise en service du Projet est prévue à la fin de l'année 2026.

La totalité des éoliennes du Projet, une partie du réseau collecteur, les chemins d'accès privés, le bâtiment de service, les mâts de mesure de vent seraient implantés sur les terres de la compagnie forestière Domtar.

Par ailleurs, pour le reste du réseau collecteur et le poste de transformation, des ententes avec les propriétaires privés ont également été conclues permettant l'implantation de ces infrastructures. La portion de territoire visée pour le reste du réseau collecteur se retrouve partiellement en zone agricole et une demande d'autorisation sera transmise à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec pour une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture.

Après la phase de développement, et à la suite de l'obtention des autorisations nécessaires, le Projet se réaliserait en trois (3) phases : la construction, l'exploitation et le démantèlement. Une description sommaire des principales caractéristiques associées à ces 3 phases se retrouve ci-dessous et sera détaillée davantage dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE).

Phase de construction

Les activités de construction seraient menées par un entrepreneur général sélectionné par EDFR et l'ensemble des mesures environnementales et de sécurité prévues lors de la planification du Projet seraient appliquées afin de réduire les impacts sur l'environnement et les risques pour le personnel du chantier. Ces activités comportent notamment :

- La mise en place d'installations temporaires pour la construction ;
- La construction des routes temporaires et/ou permanentes pour accéder aux éoliennes ;
- La construction d'une plateforme temporaire pour la grue et l'assemblage de l'éolienne
- Les fondations des éoliennes
- L'amélioration et le renforcement des routes existantes pour supporter le poids nécessaire au transport des éoliennes et l'aménagement des nouvelles routes ;
- La mise en place du système collecteur électrique, et la construction d'un poste de raccordement et du bâtiment d'opération et maintenance ;
- L'installation d'un mât de mesure de vent permanent ;
- La remise en état de l'aire de construction temporaire
- La mise en service des éoliennes.

Phase d'exploitation

L'exploitation du parc éolien correspondrait à la durée de vie des éoliennes selon le modèle qui sera sélectionné, soit entre 25 et 30 ans. EDFR veillera durant cette période à diminuer l'impact potentiel sur l'environnement, notamment en entretenant les superficies suffisantes et

minimales requises autour des éoliennes pour les travaux d'entretien, en inspectant régulièrement et maintenant en bon état les véhicules et la machinerie utilisés afin d'éviter les risques de bris ainsi qu'en appliquant les programmes de suivis environnementaux qui auront été convenus avec le MELCCFP.

Phase de démantèlement

Au terme de la phase d'exploitation, le Projet serait démantelé conformément aux lois et règlements applicables à la fermeture et à la restauration du site (dont la soumission d'un plan de démantèlement au MELCCFP pour autorisation au préalable), à moins d'une nouvelle entente de renouvellement du contrat d'approvisionnement entre EDFR et Hydro-Québec ou de toute autre opportunité visant à permettre la continuité des opérations.

Pour l'ensemble de ces activités, un plan de mesures d'urgence et un programme de surveillance environnementale seraient soumis aux autorités lors des demandes d'autorisations et seraient mis en œuvre afin d'assurer la mise en application des mesures de protection environnementale nécessaires lors de la construction du parc éolien, de son exploitation et de son démantèlement et de protéger le personnel et la population du secteur du Projet.

2.4. Objectifs et justification du Projet

Le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière fait suite au développement des parcs éoliens Saint-Robert-de-Bellarmin et Le Granit situés également dans la MRC du Granit. Le territoire visé possède un très bon potentiel pour un projet éolien, notamment en raison de sa ressource et de la fréquentation relativement faible du secteur. Aussi, le raccordement serait effectué sur un poste électrique d'Hydro-Québec déjà existant dans la ville de Lac-Mégantic, évitant ainsi la construction d'une nouvelle ligne de transmission dans le secteur. Les efforts de développement du Projet ont débuté en 2012, où des prises de contact ont été faites avec le milieu local afin de sonder leur intérêt. Des études de pré faisabilité avaient été complétées et le dépôt de la soumission du parc éolien de la Haute-Chaudière a ensuite été fait en 2014. La mise en service avait été établie pour 2017, mais le Projet n'a finalement pas été sélectionné par Hydro-Québec malgré son potentiel intéressant.

EDFR a de nouveau participé au processus d'appels d'offres lancés par Hydro-Québec en 2021 (300 MW en énergie éolienne et 480 MW en énergies renouvelables). Le contexte québécois est présentement très favorable à l'énergie éolienne. Le Québec compte à l'heure actuelle plus de 3 800 MW de puissance installée sur son territoire et intégrée au réseau d'Hydro-Québec. L'énergie éolienne est considérée comme une source d'énergie propre, fiable, abordable, et complémentaire à l'hydroélectricité. De plus, le coût de revient est habituellement plus bas ou concurrentiel avec toute autre source d'énergie renouvelable installée au Québec.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a confirmé le 22 juin 2022 la tenue de nouveaux appels d'offres pour 1 000 MW d'énergie éolienne et 1 300 MW d'énergie renouvelable en 2023. Il s'agit des plus importants appels d'offres en énergie renouvelable de l'histoire d'Hydro-

Québec, et cette annonce gouvernementale démontre la maturité de l'industrie éolienne ainsi que l'importance de la production indépendante d'énergie pour réussir la transition énergétique au Québec.

Le projet de parc éolien de la Haute-Chaudière sert conséquemment à contribuer aux efforts collectifs pour combler les besoins croissants du Québec en électricité dans les années à venir et s'inscrit également dans la lutte contre les changements climatiques et l'accélération de la transition énergétique de la province. Dans ce contexte, Hydro-Québec a publié son plan stratégique 2022-2026 pour aider le Québec à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, et vise entre autres à accroître sa propre capacité de production d'électricité au Québec à hauteur de 5 000 MW, dont plus de la moitié, soit 3 000 MW, proviendra de parcs éoliens.

2.5. Activités connexes

Excluant les travaux de raccordement au réseau électrique réalisés par Hydro-Québec, aucune activité connexe n'est prévue pour le Projet.

3. Localisation et calendrier de réalisation du projet

3.1. Identification et localisation du projet et de ses activités

Nom de la/les municipalité(s) où il est prévu de réaliser le Projet :

- **Audet ;**
- **Frontenac ;**
- **Lac-Mégantic.**

Nom de la ou des municipalités régionales de comté (MRC) où est prévu de réaliser le Projet :

- **MRC du Granit**

Précisez l'affectation territoriale indiquée dans le ou les schémas d'aménagement de la ou des MRC ou de la ou des communautés métropolitaines (zonage) :

- Le Projet est majoritairement localisé dans une zone à affectation forestière et récréative (chasse).

Coordonnées géographiques en degrés décimaux du point central du Projet :

Point central ou début du Projet : Latitude : 45.569627° Longitude : -70.703791°

Point de fin du Projet (si applicable) : Non applicable

Le plan de localisation du Projet est présenté à l'annexe III de ce document.

3.2. Description du site visé par le projet

Une description détaillée des milieux physique, biologique et humain qui composent l'aire du Projet sera incluse dans l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE) qui sera déposée au MELCCFP dans les mois à venir.

Milieu physique

L'aire du Projet est localisée majoritairement en milieu forestier exploité près de la frontière avec le Maine. Le relief est constitué de collines arrondies avec des pentes modérées. L'altitude varie de 390 à 800 m. Le territoire comprend deux zones topographiques distinctes, soit les montagnes frontalières dans la partie sud-est et celle du haut plateau appalachien dans la partie nord-ouest. Le climat de l'Estrie se distingue de celui des autres régions du Québec, principalement à cause de sa localisation géographique et sa topographie. Les données historiques à la station météorologique de Saint-Ludger, située à une élévation de 335 m, permettent d'estimer une température moyenne annuelle de 4,3°C et des précipitations moyennes annuelles de 1 086 mm.

Le Projet se situe dans le bassin versant de la rivière Chaudière. Il est généralement bien drainé et comporte peu de lacs et de milieux humides. De façon générale, ces milieux humides se situent dans les zones moins élevées, où le drainage se fait plus difficilement. Les quelques cours d'eau, principalement intermittents, drainent la région vers les affluents principaux.

Milieu biologique

Des inventaires fauniques ont été réalisés dans l'aire d'étude du Projet tout au long de l'année en 2022 afin de recueillir les données nécessaires sur les oiseaux et les chauves-souris. Des inventaires préliminaires des milieux humides et cours d'eau ont aussi été complétés à proximité des infrastructures de Projet prévues. D'autres inventaires seront réalisés en 2023, notamment pour caractériser les traverses de cours d'eau.

L'ensemble de ces études permettra d'évaluer l'impact potentiel du Projet sur cette composante du milieu dans l'ÉIE.

Milieu humain

L'aire d'étude est située en milieu forestier sur des terres privées, incluant des propriétés municipales. L'aire d'implantation des éoliennes est en milieu privé et n'est pas accessible sans l'autorisation du propriétaire du terrain. Les principales activités sur le territoire sont la récolte forestière, l'acériculture et la chasse et la pêche. L'ÉIE étudiera les composantes du milieu suivantes, soit le climat sonore, l'utilisation du territoire, le paysage, le patrimoine archéologique et culturel ainsi que les retombées économiques du Projet.

3.3. Calendrier de réalisation

Le tableau ci-dessous présente le calendrier sommaire de réalisation du parc éolien en tenant compte d'une date de début des livraisons d'électricité au 1er décembre 2026. Les dates indiquées pourraient être sujettes à des modifications dans le cas où le projet ne serait pas retenu lors des appels d'offres d'Hydro-Québec (2021-01/2021-02). EDFR compte finaliser tous les travaux terrain nécessaires à l'étude d'impact d'ici l'été 2023 et par la suite déposer l'ÉIE.

Principales étapes de réalisation du Projet	Période/Date de réalisation anticipée	Statut
Lancement des appels d'offres pour la production d'énergie éolienne et renouvelable (2021-01 et 2021-02) par Hydro-Québec	Décembre 2021	Complété
Séance d'information sur le Projet	Mai 2022	Complété
Inventaires biologiques (oiseaux, chauve-souris, cours d'eau)	Mars à novembre 2022	Complété
Dépôt des soumissions d'EDFR dans le cadre des appels d'offres (2021-01/2021-02)	Juillet 2022	Complété
Annonce des gagnants des appels d'offres par Hydro-Québec	Décembre 2022 ou début 2023	À venir
Prolongation des études biologiques, étude du milieu humain et préparation de l'ÉIE	2023	À venir
Avis de recevabilité de l'étude d'impact	Fin 2023	À venir
Obtention du décret gouvernemental autorisant le projet	Début 2025	À venir
Construction	2025-2026	À venir
Mise en service du parc éolien	1er décembre 2026	À venir

3.4. Plan de localisation

Un plan de localisation du Projet se trouve à l'annexe III du présent formulaire d'avis.

4. Activités d'information et de consultation du public et des communautés autochtones

4.1. Activités d'information et de consultation réalisées

EDFR reconnaît l'importance de favoriser la consultation et l'implication des membres des communautés locales pour l'acceptabilité sociale du Projet de parc éolien de la Haute-Chaudière. EDFR a cherché, dès le début de la planification du Projet, à identifier et à rencontrer les différents organismes afin de leur présenter les détails du Projet et de prendre connaissance de leurs préoccupations et s'engage à poursuivre les échanges tout au long de la réalisation du Projet.

Dans cet objectif, un site internet dédié au Projet a été créé et a pour but de permettre la diffusion de l'information sur le projet de parc éolien : <http://www.projeteolien-hautechaudiere.com/>.

Les intervenants du milieu local peuvent en tout temps prendre contact avec EDFR et adresser leurs questions et leurs commentaires par rapport au Projet.

Une première séance d'information publique s'est tenue en mai 2022 dans la municipalité de Lac-Mégantic. Des invitations ont été envoyées directement aux résidents des citoyens des deux municipalités visées par le Projet et des annonces ont été publiées dans les journaux locaux avant la tenue de la porte ouverte. Une cinquantaine de personnes ont assisté à cette séance d'information où diverses thématiques ont été abordées. Le site du futur parc éolien et les potentielles retombées économiques qui y sont associées ont notamment été présentés aux citoyens présents.

Depuis octobre 2021, de nombreuses rencontres avec les élus des municipalités de Frontenac, Audet et Lac-Mégantic ainsi qu'avec des représentants de la MRC du Granit se sont déroulées. Ces rencontres avaient pour objectif principal de présenter le Projet dans sa globalité et de répondre aux interrogations des élus et des citoyens de ces municipalités. Des contacts ont également été établis avec des représentants des communautés autochtones concernées, ainsi qu'avec d'autres groupes d'intérêt dans le secteur, notamment avec la Réserve internationale de ciel étoilé du Mont-Mégantic.

4.2. Activités d'information et de consultation envisagées au cours de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

D'autres séances d'information sont prévues dès le début de 2023 si le Projet est retenu par Hydro-Québec. EDFR rencontrera d'autres intervenants du milieu local et régional dans le cadre de la préparation de l'ÉIE et tout au long de la phase de développement du Projet.

Un comité de liaison composé de divers représentants de la communauté sera également créé dans le but d'établir une communication efficace entre le développeur et les parties intéressées. Les rapports des séances de travail seront disponibles sur le site internet du Projet, qui sera continuellement mis à jour.

5. Description des principaux enjeux et impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

5.1. Description des principaux enjeux du projet

Les enjeux et les questionnements soulevés par les participants aux rencontres tenues sont les suivants :

- Développement économique local ;
- Aménagement des câbles électriques entre les éoliennes et le poste électrique ;
- Maintien de la biodiversité et conservation des habitats fauniques et floristiques ;
- Protection des espèces à statut ;
- Protection des milieux hydriques et humides ;
- Maintien des usages du territoire ;
 - Mesures de concertation avec les chasseurs ;
- Protection du patrimoine culturel et des ressources traditionnelles ;
- Aspect visuel des éoliennes et de leurs balises lumineuses ;
- Émissions sonores des éoliennes ;
- Lutte contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques.

5.2. Description des principaux impacts appréhendés du projet sur le milieu récepteur

L'ÉIE présentera une évaluation de l'importance des impacts appréhendés sur les composantes des milieux physique, biologique et humain. Elle présentera également les mesures d'atténuation qui seraient mises en place. Le plan d'implantation des infrastructures du Projet (éoliennes, chemins d'accès, réseau collecteur, mât de mesure de vent, bâtiment d'opération et maintenant et poste électrique) sera conçu en conformité avec l'ensemble des lois et règlements applicables dans le contexte du développement d'un tel projet.

En raison des activités de déboisement et de construction des chemins d'accès, les principaux impacts appréhendés durant la phase de construction concernent les peuplements forestiers, les habitats fauniques et floristiques et les sols. Dans l'objectif de réduire les impacts sur le milieu, les méthodes de travail limitant l'excavation des sols et le déboisement et les bonnes pratiques limitant le ruissellement de surface et l'érosion des sols seraient appliquées à chaque étape du Projet.

Durant la phase d'exploitation du parc éolien, les impacts sonores seront réduits en raison de l'implantation des éoliennes en milieu forestier peu fréquenté et de la distance importante séparant les éoliennes des habitations. Des simulations visuelles et sonores seront effectuées afin de quantifier les impacts potentiels.

Les impacts potentiels sur l'avifaune et les chiroptères seront également étudiés avec notamment un suivi en phase d'exploitation dans le but d'évaluer si des problématiques particulières sont attribuables à la présence des éoliennes installées dans le cadre du Projet.

Puisqu'il s'agit d'un parc éolien développé en partenariat avec la communauté, des retombées économiques importantes résulteront du développement de ce Projet. En plus de la création d'emplois durant les phases de construction et d'exploitation, des montants seront versés aux municipalités, aux propriétaires de terrain privés et les revenus de la vente d'électricité lors de la phase d'opération seront partagés avec le partenaire du milieu local et l'initiateur du Projet.

L'impact cumulatif sera aussi évalué dans l'ÉIE en considérant la présence des parcs éoliens existants dans le secteur, soit Saint-Robert-Bellarmin et Le Granit, ainsi que les autres projets en développement, le cas échéant.

6. Émission de gaz à effet de serre

Lors de la période de construction du Projet, les émissions de gaz à effet de serre (« GES ») seront principalement liées à l'utilisation d'équipements dont les camions, grues et excavatrice.

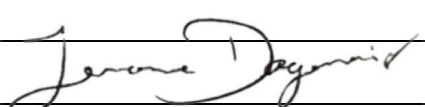
Le Projet est développé dans un contexte où les besoins en électricité sont grandissants afin d'accélérer la transition énergétique. L'électricité produite pourrait notamment être utilisée par les véhicules électriques, pour le chauffage des bâtiments, ou encore pour la production d'hydrogène vert, ce qui entraînerait une diminution des émissions de GES. À titre d'exemple, un projet éolien de 20 éoliennes (120 MW) en opération peut produire suffisamment d'électricité pour alimenter 100 000 véhicules électriques parcourant 20 000 km annuellement, contribuant ainsi au retrait d'environ 474 000 tonnes de CO₂.

7. Autres renseignements pertinents

Non applicable.

8. Déclaration et signatures

8.1. Identification du consultant mandaté par l'initiateur de projet

<p>Je déclare que :</p> <p>1° les documents et renseignements fournis dans cet avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.</p> <p><i>Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la LQE. Tous renseignements fournis feront partie intégrante de la demande et seront publiés au Registre des évaluations environnementales.</i></p>
Prénom et nom :
Jérôme Dagenais
Signature :

Date :
22 décembre 2022

Annexe I – Résolution du conseil municipal

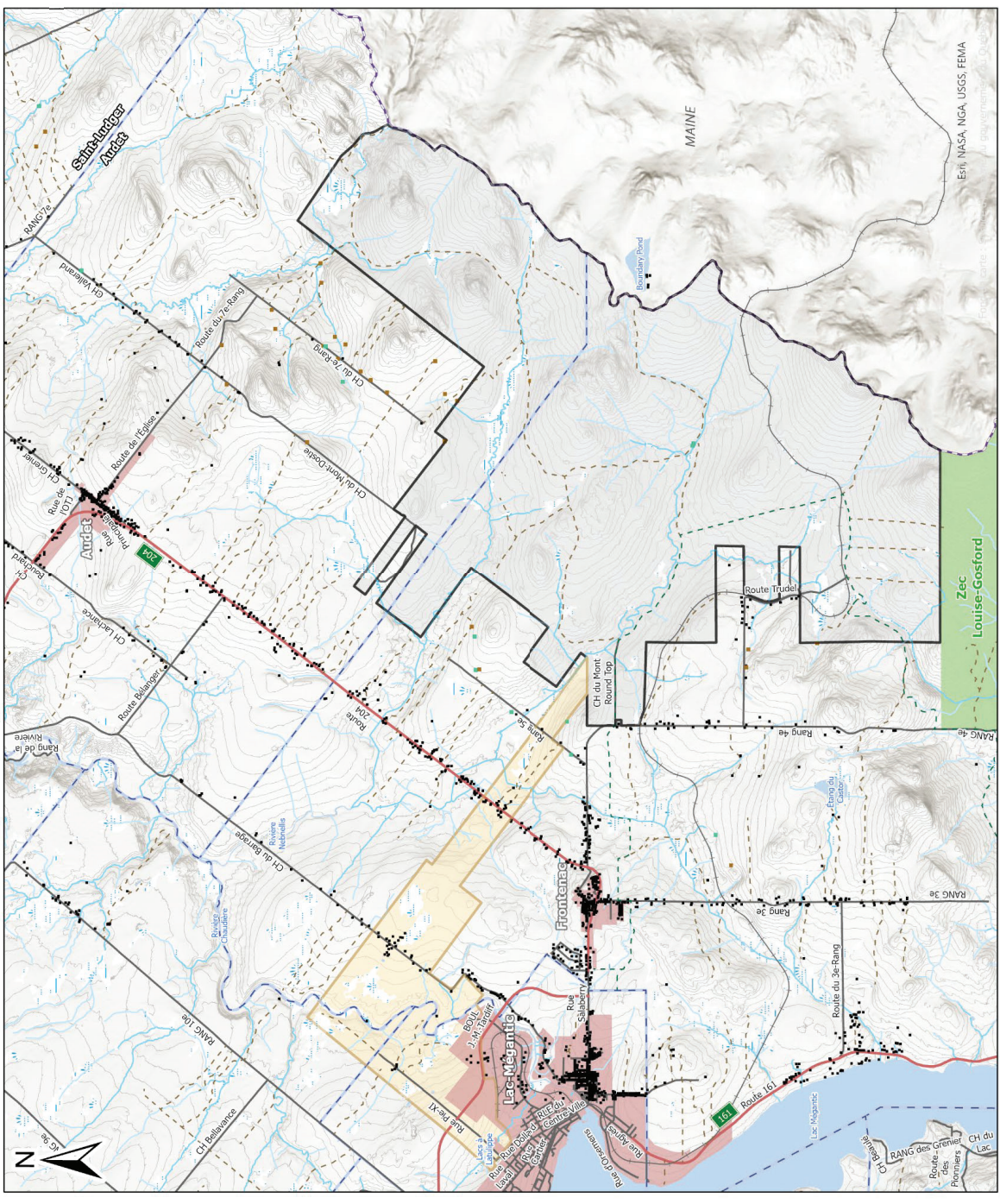
Non applicable.

Annexe II – Caractéristiques du projet

Les détails de l'information présentée lors de la séance d'information publique peuvent être consultés sur le site Internet du Projet. Le tableau suivant dresse une liste de l'ensemble des principaux thèmes présentés lors de cette séance publique qui s'est déroulée dans la ville de Saint-Théophile le 9 juin 2022 :

- Bienvenue (nom du Projet)
- But, mission et valeurs d'EDF
- Créer de la valeur de l'origine à l'exploitation
- EDF Renouvelables à l'échelle mondiale
- EDF Renouvelables au Canada
- L'énergie éolienne au Québec
- Contexte québécois des nouveaux besoins en électricité
- Parc éolien de la Haute-Chaudière
- Emplacement de choix pour la production de l'énergie éolienne
- Carte de contraintes
- Plan d'implantation du site
- Processus de consultation
- Échéancier prévu pour le projet
- Processus environnemental
- Faune avienne et chiroptères
- Environnement sonore
- Bénéfices à la communauté locale
- Bénéfices à la communauté locale (suite)
- Description des infrastructures du projet
- Configuration schématique d'un parc éolien
- Chemin d'accès et zone d'entreposage
- Construction de la fondation d'une éolienne et du réseau collecteur
- Assemblage d'une éolienne
- Bâtiment de service et mât de mesure
- Démantèlement et remise en état du site

Annexe III – Plan de localisation



Légende

- ▭ Aire d'étude - Section du projet éolien
- ▭ Aire d'étude - Section du raccordement au réseau électrique
- Bâtiment
- Cabane à sucre
- Abri sommaire
- Frontière canado-américaine
- Courbes de niveau (10m)
- Chemin forestier
- Chemin de fer
- Sentier de motoneige et quad
- Route provinciale
- Route municipale
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Limite municipale
- Périmètre urbain
- ZEC Louise-Gosford
- Plan d'eau
- Milieu humide

0 1 2 4 Kilomètres

1:70 000

PROJET ÉOLIEN DE LA HAUTE-CHAUDIÈRE
LOCALISATION DU PROJET



Référence spatiale :
 NAD 1983 CSRS MTM 7
 Préparé par : Victor Lisembart
 Date: 2022-12-05

